



COMMUNE D'APACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil MunicipalSéance du 03/09/2020

Sous la Présidence de Mme Émilie FELTZ-VILLAIN, Maire

Etaient présents :

Département de la Moselle

**Arrondissement de
Thionville - Est**

**Conseillers élus
15**

**Conseillers en fonction
15**

**Conseillers présents
14**

Véronique CYRON	Christophe HAMMES	Anne WOLF
Denis COLIN	Rachel LELLIG	Laurent GRETSCH
Virginie BIENKOWSKI	Christophe OBIEGALA	Julie COLIN
Stéphane NONNENMACHER		Patrick GUTIERES
Laurence HUMÉ	Céline FRANCONI	

Absent avec procuration : Frédéric BRESLE

Absent sans procuration

Absent excusé :

Absent non excusé :

Secrétaire de séance : Véronique JALABERT

Convocation distribuée le : 28/08/2020

N° 2020 09 03 – D01

Objet : Remplacement portes de la mairie et fenêtres (logement)

Après explication de Mme la Maire et après avoir consulté plusieurs entreprises en vue du remplacement de la porte d'entrée de la mairie, de la porte de l'ancienne poste, de la porte du logement au-dessus de la mairie, de la porte d'entrée du logement de l'ancienne poste et des 3 fenêtres à l'arrière de ce logement,

Ainsi il s'avère que :

L'entreprise Menuiserie KEFF de Basse Ham prévoit des travaux pour un montant de :
11 000, 00 € HT

L'entreprise MMC de Rettel prévoit des travaux pour un montant de :
11 480, 24 € HT

L'entreprise Granthil de Petite Hettange prévoit des travaux pour un montant de :
13 404, 59 € HT

L'entreprise Weistroffer de Kirschnaumen prévoit des travaux pour un montant de :
13 524 ,64 € HT

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, décide d'autoriser Mme la Maire à passer commande des travaux à l'entreprise Menuiserie KEFF de Basse-Ham pour un montant de 11 000, 00 € HT soit 13 200, 00 € TTC.

N° 2020 09 03 – D02

Objet : Travaux de toiture du local associatif des Forges – Tirbisch

Suite aux délibérations du conseil municipal en date du 16/01/2018 et 25/07/2018 et à la signature de l'acte de vente du 20/11/2018 ;

Après consultation auprès des associations, il est nécessaire de rénover le local pour la mise à disposition de celui-ci aux associations.

Après discussion le Conseil décide, à l'unanimité d'autoriser la Maire à passer commande pour les travaux de toiture auprès de l'entreprise TIRBISCH Toitures, seule entreprise à avoir répondu à nos demandes de devis pour un montant de 9806,34 € HT soit 11 767,61 € TTC.

N° 2020 09 03 – D03

Objet : Vente d'un terrain communal en vue d'une exploitation commerciale

Suite à la délibération N°20191114-SO-06-D01 du 14/11/2019, le Maire en place demandait le point de vue de son conseil municipal quant à la vente de la parcelle communale inscrite au cadastre de la commune sous le numéro 168 de la section 02 et ayant une contenance de 9.60 ares (parcelle située sur le flanc Sud de l'impasse des acacias) à un artisan boulanger de Sierck-les-Bains. Aucune condition de vente en question avait été définies entre les parties en novembre 2019.

Celle-ci avait été validée à 8 voix pour et 2 abstentions.

Après renseignements pris par la Maire, sachant que :

- cette parcelle est située en zone « U » du PLU approuvé en 2012, (cf CCB3F urbanisme) et est destiné à accueillir des équipements publics, des activités liées au tourisme et à la promotion du pays ainsi que des commerces et services de proximité.
- après exposé du projet par Messieurs Peter et fils, leur projet rentre dans les termes prévus par le PLU (atelier, surface de vente, salon de consommation, 10 parkings, bureau, et éventuellement appartement de fonction)
- après renseignements pris auprès de l'étude notariale de Sierck-les-Bains et de l'agence immobilière La Clanche de Koenigsmacker, le prix de l'are peut être fixé à 16'000 €, soit 153'600 € pour la parcelle communale inscrite au cadastre de la commune sous le numéro 168 de la section 02 et ayant une contenance de 9.60 ares, sous déduction des frais de viabilisation.

Après discussion, le Conseil municipal, décide,

par 12 voix POUR, par 0 voix CONTRE et par 3 abstentions

de valider la vente, par la commune, de la parcelle communale inscrite au cadastre de la commune sous le numéro 168 de la section 02 et ayant une contenance de 9.60 ares, au prix de 140'000 €

N° 2020 07 23 – D04

Objet : Vente à emporter (convention marchand ambulant)

Dans le cadre des « ventes à emporter », Madame la Maire après explication aux membres du conseil municipal, propose le tarif d'un euro du mètre linéaire par journée de présence pour tous les vendeurs ambulants.

Une convention sera établie pour chaque vendeur.

La Maire propose une réduction de 50% pour les marchands ambulants dont la société ou l'exploitation se situe sur le village.

La Maire propose une facture semestrielle pour alléger les demandes administratives.

2020/008



Pour expédition conforme,
A APACH, le 04/09/2020
La Maire,
Emilie FELTZ-VILLAIN

FELTZ VILLAIN Emilie 	CYRON Véronique 	HAMMES Christophe
WOLF Anne 	COLIN Denis 	LELLIG Rachel
GRETSCH Laurent 	BIENKOWSKI Virginie 	OBIEGALA Christophe
COLIN Julie 	NONNEMACHER Stéphane 	BRESLE Frédéric
GUTIERES Patrick 	HUME Laurence 	FRANCIONI Céline